

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Management intégré de la qualité, sécurité et de l'environnement (MIQSE)

- Université Pierre Mendès France – Grenoble - UPMF

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Management des entreprises – Économie (entrepreneuriat, innovation, développement durable)

Établissement déposant : Université Pierre Mendès France – Grenoble - UPMF

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) de *Management des organisations, spécialité Management intégré qualité / sécurité / environnement (MIQSE)*, est inscrite dans le domaine droit, économie, gestion. Elle est portée par l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) 2 Grenoble sur le site délocalisé de Vienne. Elle est gérée au sein du département de Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA).

La licence professionnelle *MIQSE* existe en tant que telle depuis 2004, mais elle est le résultat de l'adaptation d'une offre de formation existante qui a évolué dans le cadre de la réforme Licence Master Doctorat (LMD). De fait, on peut considérer qu'elle existe depuis 1998. Au début, il s'agissait d'un diplôme universitaire (DU) de technicien animateur qualité, puis en 2002, elle est apparue sous la forme d'une licence professionnelle de *Management des organisations, spécialité Management de la qualité*. La licence professionnelle *MIQSE* a été certifiée ISO 9001 en avril 2005.

La formation est proposée exclusivement en alternance par le biais de contrats de professionnalisation. Elle a pour objectif affiché de former des étudiants qui deviendront des collaborateurs ressources en matière de maîtrise et de réduction des risques professionnels et environnementaux, contribueront à l'amélioration de la politique qualité/sécurité/environnement (QSE) et seront capables d'organiser des audits QSE notamment par la mise en relation avec les organismes certificateurs extérieurs.

## Avis du comité d'experts

Les connaissances et compétences attendues à l'issue de cette formation en alternance sont clairement définies. Sur un total de 440 heures d'enseignements en tronc commun, 400 heures sont consacrées à des disciplines en rapport direct avec le cœur des métiers visés. Cependant, l'organisation des rythmes d'alternance n'est pas clairement définie (entre 2 ou 3 jours en présentiel et le reste en entreprise, mais sans précision du respect des 35h hebdomadaires, ou pas). La licence professionnelle s'appuie sur un partenariat étroit avec l'union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) dont la pertinence n'apparaît plus, au regard de la liste des entreprises partenaires inscrites dans le secteur de l'agroalimentaire. La formation comprend la réalisation d'un projet tuteuré dont la forme et le fond ne sont pas explicites (pas d'exemple des sujets professionnels traités).

Il s'agit de la seule formation dans ce domaine dans l'académie de Grenoble. Elle bénéficie dès lors d'une forte attractivité, comme le confirme l'évolution de ses effectifs depuis sa création. En l'absence d'un laboratoire de recherche localisé sur Vienne et en raison d'un fort turnover des enseignants-chercheurs sur le site délocalisé porteur de la licence, les liens avec la recherche universitaire sont inexistants, ceci ne remet néanmoins pas en cause l'existence d'une formation à vocation professionnalisante. Le réseau d'entreprises intéressées par la formation apparaît hétérogène et invite à redéfinir l'ancrage professionnel de cette licence et les réalités du contexte économique et social auxquelles elle répond. De même, il serait approprié d'identifier des partenaires pérennes (liés par une convention de formation pour des apprentissages renouvelés et/ou conviés à prendre part à la sélection des candidats et/ou aux soutenances et/ou au conseil de perfectionnement).

L'implication des intervenants professionnels dans les enseignements est forte puisqu'ils assurent la majorité des enseignements de la formation. En revanche, on note une faible proportion d'enseignants universitaires et qui plus est dans des spécialisations qui ne sont pas en adéquation avec la formation (16h de management stratégique dispensées par

une maître de conférences (MCF) de la section 16 en psychologie, 8h de veille technologique assurées par une MCF dont la section n'est pas précisée, soit seulement 5% du total des enseignements qui est assuré par des universitaires). Aucun MCF de sciences de gestion, même d'une autre unité de formation et de recherche (UFR), n'intervient dans cette formation qui relève du champ du management des organisations.

Le taux d'insertion professionnelle immédiate semble excellent, puisqu'il est supérieur à 83%. Mais, certains documents ne confirment pas ces bons résultats et font notamment ressortir 16 poursuites d'études sur 76 diplômés (21%) en 2012-2013. L'augmentation du nombre de poursuites d'études est préoccupante, alors qu'il s'agit d'une formation en alternance dans laquelle les partenaires investissent et s'investissent. Du reste, on ne possède aucune donnée sur les métiers occupés par les diplômés ce qui rend difficile l'évaluation de l'adéquation de l'insertion avec les objectifs de la formation.

## Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>Le site de formation est délocalisé et n'attire pas les enseignants-chercheurs ou alors de façon provisoire.</p> <p>Seules 24h sur les 440 sont assurées par des enseignants-chercheurs, de surcroît relevant de domaines étrangers au champ de formation et aux métiers visés.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La formation se fait par alternance en contrat de professionnalisation, donc la place accordée à la professionnalisation est importante.</p> <p>Les connaissances et compétences professionnelles visées sont clairement définies.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Comme dans toute licence professionnelle, le couple projet et stage est déterminant dans l'obtention du diplôme.</p> <p>La présentation du projet tuteuré n'est pas claire « individuel ou en équipe, il porte sur l'analyse d'un problème réel ». Le volume horaire alloué est mentionné (100h) mais on ne sait pas à quoi elles sont consacrées (pas d'exemples concrets).</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La formation est ouverte aux étudiants étrangers et accueille notamment ou principalement des étudiants d'origine africaine.</p> <p>Les étudiants ont accès à des cours d'anglais en e-learning s'ils le souhaitent.</p> <p>La maquette ne prévoit pas de cours d'anglais obligatoires.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>En théorie, le recrutement est ouvert à plus de 15 types de BTS et DUT comme « prolongement cohérent » et au moins 15 autres types comme « une complémentarité ». Le dossier ne précise pas le diplôme « cœur de cible » et n'apporte pas de précisions, si ce n'est qu'il y a davantage de profils BTS.</p> <p>Le recrutement se fait sur dossier et entretien téléphonique pour mieux mesurer l'adéquation à la formation, mais les critères « d'adéquation » ne sont pas précisés.</p> <p>La licence professionnelle est accessible suite à une validation des acquis professionnels (VAP) et peut être obtenue par une validation des acquis de l'expérience (VAE).</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les étudiants disposent de la plateforme intranet du département GEA de Vienne qui donne accès aux ressources pédagogiques.</p> <p>Les étudiants bénéficient d'une mise à disposition gratuite en e-learning vers Tell me more pour un apprentissage autonome de l'anglais.</p> <p>Il y a 20h de formation de base sur la prévention des risques professionnels en e-learning.</p>

<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Le dispositif d'évaluation est classique, par contrôle continu pour les enseignements sur site.</p> <p>Les rapports et soutenances sont évalués par un jury mixte, professionnels/enseignants-chercheurs pour les formations pratiques.</p> <p>L'obtention du diplôme se fait sous la double condition d'un 10/20 de moyenne générale pour les 6 UE et d'un 10/20 sur la seule UE 6 (une note inférieure à 10 dans cette UE est éliminatoire).</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Il est fait mention d'un suivi individualisé fondé sur un binôme de tuteurs (pédagogique et professionnel) tout au long de la formation, mais celui-ci ne semble pas porter sur l'acquisition des compétences.</p> <p>Le tuteur pédagogique réalise deux « revues de projet » en entreprise, d'abord pour finaliser le dossier technique et sa mission, puis pour valider le plan du mémoire. Il n'est pas fait mention d'un éventuel livret d'apprentissage dans lequel ces revues de projet seraient notifiées et traduites en acquisition de différentes compétences tout au long de l'immersion professionnelle.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est global et plutôt superficiel dans la mesure où il ne répertorie pas les différents métiers occupés par les anciens étudiants. De fait, il n'est pas possible d'évaluer l'adéquation de l'insertion professionnelle avec les objectifs de la formation dispensée.</p> <p>L'enquête interne menée à 8 mois, sur la promotion 2012-2013, indique un taux d'insertion de 26,3%. Le dossier évoque, quant à lui, un taux d'insertion supérieur à 80% chaque année avec au moins 79% de CDI. Dans aucun cas il est fait mention du type d'emploi occupé.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Chaque année, seule l'équipe pédagogique se réunit alors que le dossier fait état d'un partenariat historique avec l'UIMM et dit s'appuyer fortement sur la profession.</p> <p>Les membres du conseil de perfectionnement se réunissent pour discuter du contenu de la formation et des pratiques pédagogiques sur la base de fiches « Bilan » renseignées par les étudiants et les entreprises.</p>

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Une bonne définition des objectifs et des enseignements qui sont en cohérence avec ceux-ci.
- Une implication considérable des professionnels dans les apprentissages sur site.

### Points faibles :

- La formation souffre d'être portée par un département d'UFR délocalisé à Vienne où il y a un fort turnover du personnel enseignant-chercheur susceptible de s'impliquer et d'enrichir la formation.
- L'équipe pédagogique de cette formation inscrite dans le champ du management des organisations gestion, ne compte pas d'intervenants universitaires en sciences de gestion. ▢

- La récente évolution à la hausse du taux de poursuites d'études (de 21% en 2012-2013) n'est pas en adéquation avec une formation professionnalisante en alternance.
- Le partenariat historique avec l'UIMM laisse supposer l'inscription de la formation dans le secteur particulier de la métallurgie alors que ce n'est pas le cas.
- Les partenariats professionnels reposent sur le fait d'avoir eu un apprenti. Ils pourraient être renforcés à travers la participation aux sélections, aux jurys et/ou au conseil de perfectionnement.

### Conclusions :

La formation est clairement définie, davantage sur le fond (objectifs et contenus de formation) que sur la forme (rythme d'alternance, définition des projets tuteurés). Elle est attractive. Elle est inscrite dans un champ de formation en gestion, mais ne compte pas d'universitaires de ce domaine dans son équipe pédagogique.

Les imprécisions et erreurs du dossier rendent l'évaluation délicate et/ou la desservent sur certains critères :

- la maquette fait apparaître un volume horaire de 536h (lequel ne tient pas compte des 136h et des 164h qui apparaissent pour deux intervenants) et dépasse donc largement celui des 440h officielles ;
- l'organisation, hebdomadaire et annuelle, de l'alternance manque de précisions ;
- l'organisation et le contenu des projets tuteurés ne sont pas développés en cohérence avec les objectifs de la formation ;
- le positionnement de la formation dans son environnement socio-économique actuel n'est pas renseigné.

# Observations de l'établissement

Saint-Martin-d'Hères, le 15 avril 2015

**Direction des formations et de la vie étudiante**

**Monsieur Jean-Marc GEIB**

Affaire suivie par : Nathalie GENIN  
Tél. : 04 76 82 83 01  
Mél. : nathalie.genin@upmf-grenoble.fr

Objet : Evaluation HCERES 2015  
Référence(s) : A2016-EV-0381839T-S3LP160010375-009452-RT.pdf  
Licence professionnelle Management Intégré de la qualité, Sécurité et de  
l'environnement (MIQSE) – Champ Management des entreprises-Economie

Monsieur le Directeur,  
Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du comité HCERES pour la qualité  
des travaux d'expertise qui ont été menés.

Veillez trouver ci-dessous quelques erreurs factuelles et de forme que nous avons  
relevées dans le rapport du HCERES, ainsi que quelques précisions très spécifiques qu'il  
nous a semblé utile d'apporter.

Page 3 – Avis du comité d'experts : « *Cependant, l'organisation des rythmes d'alternance  
n'est pas clairement définie (entre 2 ou 3 jours en présentiel et le reste en entreprise,  
mais sans précision du respect des 35h hebdomadaires, ou pas).* »

Certaines semaines les étudiants ont deux jours de formation, d'autres semaines trois  
jours. Cela est clairement défini et diffusé aux étudiants et aux entreprises.

Il est utile de préciser que la formation est dispensée en respectant scrupuleusement les  
35 heures.

Page 3 : « *La licence professionnelle s'appuie sur un partenariat étroit avec l'union des  
industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) dont la pertinence n'apparaît plus, au  
regard de la liste des entreprises partenaires inscrites dans le secteur de  
l'agroalimentaire.* »

Les réglementations en matière de sécurité et d'environnement s'imposent à toutes les  
entreprises et pas uniquement à celles de la métallurgie.

Le fait que, depuis 1998, les entreprises partenaires soient inscrites dans le secteur de  
l'agroalimentaire mais aussi dans les secteurs aéronautique, spatial, automobile, chimie,  
électricité, électronique, nucléaire, ferroviaire, industrie cosmétique, industrie du papier,  
métallurgie, sidérurgie, pétrochimie, plasturgie, transport/logistique, verre, matériaux de  
construction traduit le fait que la licence professionnelle MIQSE répond aux besoins de  
tous ces types entreprises. Pour autant, il n'y aucune raison de remettre en cause notre  
partenariat avec l'UIMM, organisme avec lequel nous travaillons en parfaite entente.



Page 3 : « *La formation comprend la réalisation d'un projet tuteuré dont la forme et le fond ne sont pas explicites (pas d'exemple des sujets professionnels traités)* ».

Dans notre rapport (Cf. : Partie 2 - § 3) nous avons écrit : « A minima, le projet tuteuré permet de caractériser l'entreprise d'accueil au travers de ses objectifs stratégiques, de son activité, de son environnement, de sa politique QSE, de son système documentaire, de son organisation interne et du rôle imparti à l'étudiant. Le projet tuteuré permet également de rendre compte de l'intégration de l'étudiant dans l'entreprise et de son appropriation des missions confiées. Le projet tuteuré constitue ainsi la première étape de la méthodologie Plan-Do-Check-Act (PDCA ou roue de Deming), les autres étapes relevant de la partie stage. »

Ces éléments sont les sujets professionnels traités par les étudiants.

Page 3 : « *Le réseau d'entreprises intéressées par la formation apparaît hétérogène et invite à redéfinir l'ancrage professionnel de cette licence et les réalités du contexte économique et social auxquelles elle répond.* »

Au qualificatif « hétérogène » nous préférons « étendu », voire « riche », pour ne pas dire « exhaustif ». La licence professionnelle MIQSE répond aux attentes d'une multitude d'entreprises de tous secteurs d'activité et de toutes tailles car elle est parfaitement inscrite dans la réalité économique, sociale et réglementaire.

Page 3 : « *De même, il serait approprié d'identifier des partenaires pérennes (liés par une convention de formation pour des apprentissages renouvelés et/ou conviés à prendre part à la sélection des candidats et/ou aux soutenances et/ou au conseil de perfectionnement)* ».

Nous connaissons parfaitement nos partenaires pérennes. Ce sont principalement de grandes entreprises. Certaines renouvellent leurs offres de mission chaque année, d'autres avec une fréquence différente (tous les deux ans, par exemple), en fonction de leurs besoins spécifiques. Cependant, notre politique est aussi de rechercher de nouveaux partenaires. Ces entreprises pérennes, ou nouvelles, participent à la sélection des candidats et aux soutenances (Cf. : notre rapport, partie 1 - §3 : Ces entreprises partenaires de la formation participent à plus d'un titre au bon fonctionnement de la licence : [...] – Elles participent au jury des autres étudiants en tant que composante professionnelle du jury).

Page 4 : « *8h de veille technologique assurées par une MCF dont la section n'est pas précisée* ».

Si la section n'est pas précisée c'est parce que dans la maquette de l'annexe 2 :

« Tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique », paragraphe « Autres Enseignants », fournie par l'AERES, cette information n'a pas été demandée.

Page 4 : « *Pour finir, la responsabilité pédagogique est assurée par une professeure agrégée de l'enseignement du second degré (PRAG) de droit privé et sciences criminelles.* »

La professeure est un professeur agrégé en économie et gestion et non en sciences criminelles.

Page 4 : « *Du reste, on ne possède aucune donnée sur les métiers occupés* ».

Les métiers occupés sont, globalement ceux visés (Cf. : notre rapport, partie 1 - § 1).

Page 4 : « *La présentation du projet tuteuré n'est pas claire « individuel ou en équipe* ».

Celle formulation est celle de l'arrêté du 17-11-1999 relatif à la licence professionnelle :  
TITRE II - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Chapitre I - Organisation des enseignements

Article 4 - Organisé, sauf dispositions pédagogiques particulières, sur une année, le cursus de la licence professionnelle articule et intègre enseignements théoriques, enseignements pratiques et finalisés, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stage et projet tutoré individuel ou collectif.

Page 4 : « *Le dossier ne précise pas le diplôme « cœur de cible »* »

De même qu'il est recommandé qu'il n'y ait pas « d'effet tunnel » (les sortants d'une L2 spécifique seraient les entrants privilégiés de la licence professionnelle MIQSE), aucun diplôme « cœur de cible » n'a été identifié depuis 1998. En somme, un très large éventail de diplômés BAC+2 se sent concerné par les préoccupations en matière de qualité, de sécurité et d'environnement (Cf. : notre rapport, partie 1 - § 3).

Page 4 : « *Le recrutement se fait sur dossier et entretien téléphonique pour mieux mesurer l'adéquation à la formation, mais les critères «d'adéquation » ne sont pas précisés ».*

Dans notre rapport (Cf. : Partie 2 - § 5) nous avons écrit : « Le « dossier de candidature » en LP MIQSE comporte un ensemble de questions qui permet d'apprécier chez chaque candidat :

- Les expériences antérieures en entreprise (stages, jobs d'été...),
- Les réalisations ou résultats concrets,
- Les responsabilités exercées (en club, en association...),
- Les atouts pour réussir dans la formation,
- Les principales motivations,
- Les attentes vis-à-vis de la formation,
- Les représentations de leur futur métier,
- Les inscriptions multiples (formations de même spécialité ou non) ».

Les réponses à ces questions nous permettent de mesurer « l'adéquation ».

Page 5 : « *Il n'est pas fait mention d'un éventuel livret d'apprentissage dans lequel ces revues de projet seraient notifiées et traduites en acquisition de différentes compétences tout au long de l'immersion professionnelle ».*

Dans notre rapport (Cf. : Partie 2 - § 8) nous avons écrit : « Les deux rencontres (Cf. partie 2 - § 3 : « revues de projet ») organisées dans l'année, sur le site de l'entreprise où l'étudiant réalise sa mission permettent de faire le point sur l'évolution des compétences de ce dernier et sur le déroulé de ses actions.

Par ailleurs, l'ensemble des actions réalisées par l'étudiant fait l'objet d'une double restitution (rapport écrit et soutenance orale) évaluée, tant sur le plan universitaire, que sur le plan professionnel. En complément, le tuteur en entreprise renseigne une grille d'évaluation de l'autonomie de l'étudiant et une fiche d'appréciation des capacités professionnelles (CQPM) ».

Les documents renseignés à la suite des deux revues de projet, la grille d'évaluation de l'autonomie de l'étudiant et la fiche d'appréciation des capacités professionnelles constituent « Le livret d'apprentissage ». Cet ensemble permet d'apprécier les compétences acquises (ou non) référencées dans la partie 2 - § 2 du rapport.

Page 5 : « *seule l'équipe pédagogique se réunit alors que le dossier fait état d'un partenariat historique avec l'UIMM et dit s'appuyer fortement sur la profession ».*

Le conseil de perfectionnement inclut des représentants de l'UIMM et prend en compte les attentes de la profession. Dans notre rapport (Cf. : Partie 2 - § 8) nous avons écrit :

« Chaque année, l'équipe pédagogique se réunit en conseil de perfectionnement pour un travail de réflexion sur l'harmonisation des contenus des modules de formation (prise en compte de l'évolution réglementaire et des besoins des entreprises, non-redondance des contenus, etc.), [...] »

Par ailleurs, la LP MIQSE étant certifiée ISO 9001 version 2008, il est nécessaire de mesurer la satisfaction de nos « clients » étudiants et de nos « clients » entreprises. Les premiers renseignent une enquête en ligne et les seconds remplissent une « fiche bilan » (Cf. partie 1 - § 3) ».

Page 6 : « *la maquette fait apparaître un volume horaire de 536h (lequel ne tient pas compte des 136h et des 164h qui apparaissent pour deux intervenants) et dépasse donc largement celui des 440h officielles* ».

L'annexe 2 : « tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique » présente les différents intervenants, sur les différents sites de formation. Le total des heures indiquées est de 820 heures pour l'ensemble des intervenants potentiels sur l'ensemble des sites.

Il peut arriver que, pour un même module, l'intervenant soit différent d'un site à l'autre. Par ailleurs, certains modules peuvent faire l'objet, pour des raisons pédagogiques, d'un dédoublement.

Cependant, pour chaque site, le volume horaire est bien de 440 heures de formation et en aucun cas de 536 heures.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-Président Commission Formation et Vie Universitaire,



**Michel ROCCA**